

Avoir une reponsea mon probleme

Par eclaire, le 04/06/2008 à 13:49

bonjour j aimerai savoir si ma soeur étant la tutelle de ma maman qui et paralyser a le droit de m interdire de voir le compte et de regarder se quel dépense .Et aussi prendre des initiations sent m en parler .exemple :la maison de retraite?car pour le moments ces elles qui fait comme elle veut et qui me fait signier des papier .est ce possible que le juge m en informe aussi ,comme sa je serai rassurer.et pouvez vous me donner une adresse d un juge des tutelles s il vous plait , que je puisse aller le rencontrer je vous remercie beaucoup pour votre réponse .

Par domi, le 04/06/2008 à 14:21

Commencez déjà par contacter le juge qui a accordé la mise sous tutelle.